

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2012

DCM N° 12-05-04

Objet : Financement de l'évènementiel sportif.

Rapporteur : Mme MEDOC, Conseiller Municipal

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 10 400 €.

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- La 7^{ème} édition de « La Randonnée Metz-Madine à la Marche » organisée le 24 juin 2012 avec un départ prévu au Complexe Sportif Saint Symphorien et une arrivée sur le site de Chambley-Planet'Air. Plusieurs parcours sont proposés aux participants sur des distances allant de 13 à 55 km et plus de 700 randonneurs sont attendus à cette occasion (300 €).
- L'organisation au Stade de l'ES Metz du Rassemblement Régional de la catégorie U11 le 10 juin prochain. Ce tournoi prévoit d'accueillir 16 équipes Lorraines (1 000 €).
- L'organisation par Le Club d'Echecs Metz Alekhine du Tournoi des 4 Frontières prévu le 24 juin 2012 au Complexe Sportif Saint Symphorien avec la participation d'équipes allemandes, belges, luxembourgeoises et françaises (1 000 €).

Par ailleurs, la Ville de Metz a décidé de mener une opération de promotion du vélo à Metz et des actions qui l'accompagnent. Ainsi, la Ville de Metz a proposé place de la République les 18, 19 et 20 mai, des animations avec le soutien des associations locales qui ont présenté leurs activités, encadré des animations et réalisé des démonstrations (VTT Trial, BMX, roller, freezbee, échasses urbaines). A ce titre, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- ASPTT Metz Métropole (Section Cyclisme)	1 100 €
- Ligue Lorraine de Cyclotourisme	5 000 €
- Metz Street Culture	2 000 €

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2011/2012,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 10 400 € :

- Metz-Madine à la Marche	300 €
- Entente Sportive Messine	1 000 €
- Club d'Echecs Metz Alekhine	1 000 €
- ASPTT Metz Métropole (Section Cyclisme)	1 100 €
- Ligue Lorraine de Cyclotourisme	5 000 €
- Metz Street Culture	2 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire, notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des pratiques sportives

Commissions : Sports et Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date
de la délibération.

Membres assistant à la séance : 51

Absents : 4

Dont excusés : 4

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ